

modifié par A.Gt 08-09-1997 ; A.Gt 08-06-1999

Arrêté ministériel fixant le modèle du rapport d'inspection concernant les maîtres de religion et les professeurs de religion nommés à titre définitif prévu à l'article 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française

A.M. 23-05-1977

M.B. 13-01-1978

modifications:

A.Gt 08-09-97 (M.B. 27-05-98)

A.Gt 08-06-99 (M.B. 09-09-99)

Article 1er. - Le rapport d'inspection concernant les maîtres de religion et les professeurs de religion des établissements d'enseignement primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat nommés à titre définitif, est fixé selon le modèle annexé au présent arrêté.

Article 2. - L'arrêté ministériel du 22 mars 1974 relatif au même objet est rapporté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 1971.



modifiée par A.Gt 08-09-1997 ; A.Gt 08-06-1999

ANNEXE

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE
FRANÇAISE**

Rapport d'inspection concernant les maîtres de religion et les professeurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française, nommés à titre définitif.

Etablissement d'enseignement :

=====

Rapport d'inspection relatif à

Monsieur.

Madame (nom et prénoms) (1)

Mademoiselle... ..

Diplôme :

Fonction :

Activités inspectées (2) :

Autres activités (3) :

=====

Motif de l'inspection :

Date de l'inspection :

Nom de l'inspecteur :

=====

Appréciation relative aux activités inspectées :

=====

Appréciation relative à la valeur du membre du personnel :

=====

Considérations pédagogiques et directives méthodologiques :

=====

Avis de l'inspecteur (4) :

Signature de l'inspecteur

Date :

=====

Ce rapport a été remis au membre du personnel en date du

Signature de l'inspecteur

Signature de l'intéressé :

=====



Pris connaissance du rapport et de l'avis de l'inspecteur.

D'accord (5) Pas d'accord (5) pour les motifs suivants :

... ..

Date

Signature de l'intéressé :

=====

Ce rapport a été remis au chef d'établissement en date du

Signature du chef d'établissement

Signature de l'intéressé :

=====

Ce rapport a été adressé à l'inspecteur en date du... ..

Signature du chef d'établissement :

=====

Après avoir pris connaissance des motifs invoqués par l'intéressé, je décide(6)

... ..

Date

Signature de l'inspecteur :

=====

Cette décision a été notifiée au membre du personnel intéressé en date du..... ..

Signature de l'inspecteur :

Signature de l'intéressé :

=====

Pris connaissance de la décision.

D'accord (5) Pas d'accord (5)

Date :

Signature de l'intéressé :

=====

Date d'introduction du recours

Signature du chef d'établissement

Signature de l'intéressé :

=====

Ce rapport et le recours (5) a (ont) été adressé(s) à l'inspecteur en date du... ..

Signature du chef d'établissement :

=====



Observations de l'inspecteur général :

Date

Signature de l'inspecteur général :

Avis de la Chambre de recours (5) :

Date

Signature du président :

=====
Décision du Ministre :

Date

Signature :

- =====
(1) Pour la femme mariée, indiquer nom, prénoms, épouse de.....
(2) Décrire ces activités en précisant leur nature et le nombre d'heures prestées par semaine.
(3) Décrire ces autres activités en précisant leur nature, le nombre d'heures prestées par semaine et l'(les) établissement(s) dans lequel (lesquels) elles sont prestées.
(4) Cet avis doit être libellé de manière concise. Quatre mentions peuvent être attribuées: insuffisant (moins de 6/10), bon de (6/10 à moins de 8/10), très bon (de 8/10 à moins de 9/10) et exceptionnel (9/10 au moins).
(5) Biffer la mention inutile.
(6) de maintenir de modifier d'attribuer..

